

Procès-verbal de la 36^e Assemblée générale de l'AGBD

22 avril 2008

1. Introduction du Président (Pierre Boillat)

Le Président souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres venus assister à l'Assemblée. Il remercie de leur présence Marie-Claude Martin (Association des assistants en information documentaire et membre de l'AGBD) et Alain Jacquesson (ancien directeur de la Bibliothèque de Genève – BGE).

Le comité de l'AGBD fonctionne bien mais 3 personnes vont quitter le comité pour raison de fin de mandat ou de déménagement. Il y a donc des places à repourvoir. Afin de mieux faire connaître le travail au sein du comité, le Président lit le texte d'Isabelle Plan (ex-membre du comité) qui décrit de manière humoristique le déroulement d'une séance du comité.

Le Président annonce la partie festive de la soirée, il s'agit de rendre hommage à la carrière d'Alain Jacquesson, jeune retraité de la BGE.

Eric Monnier rappelle que M. Jacquesson est un des fondateurs de la revue Hors-Texte qui a commencé à paraître en 1979, le titre ayant été trouvé par Micha Sofer. Il présente le n° 85 de Hors-Texte consacré à Alain Jacquesson. Ce dernier souligne la qualité de la revue depuis sa création et souhaite qu'elle continue à se distinguer parmi les revues bibliothéconomiques publiées en Suisse. Le Président remet une bouteille de vin à M. Jacquesson. Toutes les personnes présentes reçoivent le numéro spécial de Hors-Texte et deux billets pour le Salon du livre.

2. Approbation du procès-verbal de la 35^e Assemblée générale

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activités du Président (Pierre Boillat)

Le Président relève les points les plus significatifs de son rapport paru dans le n° 84 de Hors-Texte :

- l'association compte 318 membres soit 8 membres de plus que l'année précédente
- l'Assemblée accorde une minute de silence en l'honneur des membres qui sont décédés pendant l'année écoulée
- 69 personnes ou institutions sont abonnés à Hors-Texte, cela fait 3 abonnements de moins que 2006
- présentation des membres du comité
- P. Boillat remercie le comité Hors-texte pour son travail
- 4 animations ont été organisées : trois visites d'expositions et une conférence (Midi-AGBD)
- le Prix romand en bibliothéconomie 2007 a été remis à trois lauréates, la formule pour 2008 devra être revue car les étudiants ne feront plus de travaux de groupe mais des travaux individuels
- l'AGBD a été représentée lors du Conseil consultatif annuel et à l'Assemblée générale de la BBS
- les représentants des associations romandes (Valais, Fribourg, Vaud, Jura, Genève) se sont rencontrés trois fois

- le Président a participé à l'Assemblée générale du Groupe régional des bibliothécaires vaudois et à celle de l'Association des assistants en information documentaire
- la CLP (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique) a pris contact avec l'AGBD dans le cadre d'une concertation avec les associations romandes afin de développer des projets communs
- le groupe Rhône-Alpes de l'Association des bibliothécaires de France est venu à Genève pour deux jours d'études en juin
- le dossier de l'Ordonnance sur la formation des AID est un des gros dossiers de l'année 2007, la difficulté principale réside dans le fait que les associations romandes n'ont pas été écoutées. L'AGBD a pris position officiellement après consultation des associations professionnelles
- P. Hauenstein a rédigé un rapport critique sur les nouvelles normes de la CLP
- Patrick Johner, directeur au Service-Ecoles-Média et Madeleine Duparc, présidente du Groupe des bibliothécaires du Post-obligatoire ont répondu à une demande du Groupe de travail « Bibliothèques scolaires et mixtes » de l'Association des bibliothèques fribourgeoises qui cherchait des textes de lois cantonaux relatifs aux bibliothèques scolaires
- les membres de l'AGBD ont reçu des billets pour le Salon du livre et ont été informés de la conférence qui s'y déroulait
- P. Boillat a réagi à dix annonces mal rédigées concernant des postes de bibliothécaires
- le Président a écrit une lettre aux 38 diplômés de la Haute école de gestion en les invitant à rejoindre l'association, il a également présenté l'association aux étudiants de 1^{ère} année

Choix d'activités janvier-avril 2008 (hors rapport d'activités 2007)

- l'AGBD a proposé une participation de 80 frs. aux frais d'avocat pour les bibliothécaires impliqués dans la réévaluation de fonction
- annulation de deux manifestations par manque d'inscrits

Projets et défis

- trouver une personne de référence pour suivre le dossier de l'Ordonnance sur la formation des AID
- nouvelle organisation du Prix romand en bibliothéconomie
- lobbying : le Président a le projet de rencontrer des responsables de bibliothèques afin de mieux faire connaître l'association et ses buts
- réflexion sur la mise en place de cours de formation continue
- motiver les membres à participer aux sorties et conférences
- le site web de l'AGBD ne sera plus hébergé par la BBS, il faudra trouver un nouveau fournisseur et donner une nouvelle apparence aux pages de l'association.

4. Comptes et budget (Jean-Blaise Claivaz, Gina Reymond et Michel Gorin)

J.-B. Claivaz commente les comptes de l'association. Le déficit annoncé est normal puisque l'AGBD doit réduire sa fortune. M. Gorin lit le rapport des vérificateurs établi par Gina Reymond et lui-même. Les comptes sont acceptés par l'Assemblée.

5. Rapport d'activité du GREF (Groupe de réévaluation des fonctions) (Geneviève Nicoud)

Etat de Genève

G. Nicoud reprend les événements principaux qui se sont déroulés depuis mars 2007.

Les réévaluations se sont bien déroulées dans l'ensemble mais il y a quelques problèmes dans les bibliothèques scolaires. Les bibliothécaires qui travaillent seuls à leur poste n'ont pas obtenu le poste de BDA-responsable.

P. Boillat a envoyé un courriel à M. Paolo Lupo¹ en juin 2007.

Une délégation du GREF a rencontré M. Paolo Lupo et M. Robert Monin² en juillet 2007.

Madeleine Duparc a écrit à M. Charles Beer³ en octobre 2007.

Un groupe de dix bibliothécaires du post-obligatoire a écrit à M. Charles Beer, octobre 2007.

P. Boillat et G. Nicoud ont envoyé une lettre à MM. Robert Monin et Paolo Lupo en novembre 2007.

En novembre 2007, une réunion regroupant M. Paolo Lupo, Mme Ariane Berthoud, quelques directeurs d'écoles du post-obligatoire et dix bibliothécaires s'est déroulée au CEPTA. Le problème posé est celui des bibliothécaires qui travaillent seuls dans leur bibliothèque, ils n'ont pas droit au titre de BDA-responsable mais celui de BDA. Pour obtenir le titre de BDA-responsable, il faut avoir deux personnes dans sa bibliothèque.

Le groupe des dix bibliothécaires du PO a envoyé une seconde lettre à M. Charles Beer, novembre 2007.

Décembre 2007, les bibliothécaires du Cycle d'orientation et dix bibliothécaires du PO sollicitent l'aide des syndicats SSP et VPOD. Les syndicalistes ont lancé l'idée d'une pétition. Celle-ci a recueilli 150 signatures. Les pétitions ont été remises à M. Paolo Lupo en janvier 2008.

Les associations d'enseignants ont donné leur soutien aux bibliothécaires scolaires.

P. Boillat a reçu les copies de 18 recours envoyés par des bibliothécaires du CO et du PO, février 2008.

Le 6 février 2008, une réunion avec des responsables RH du DIP, des bibliothécaires du CO et du PO et les syndicalistes a eu lieu. Il a été demandé aux bibliothécaires d'établir un cahier des charges « générique » pour BDA-spécialiste. Ce cahier des charges a été élaboré puis envoyé à M. Robert Monin à la fin du mois de février.

Un certain nombre de recours ont été acceptés et d'autres ont été refusés, la situation n'est pas claire malgré les explications qui ont été demandées.

E. Monnier souligne que M. Charles Beer n'a jamais répondu aux différents courriers des bibliothécaires, il juge cette attitude inadmissible.

M. Duparc explique que des collègues ont consulté une avocate, selon laquelle il faudrait chercher des vices de forme ou de procédure. Pour les rangements, chaque personne doit agir en son nom et les frais sont très élevés.

A l'Université, la situation est satisfaisante bien que certains cas soient encore en suspens.

¹ Responsable de secteur RH, Division des ressources humaines, Services administratifs et financiers, Département de l'instruction publique.

² Directeur de la Division des ressources humaines, Services administratifs et financiers, Département de l'instruction publique.

³ Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique.

M. Duparc souligne le rôle déterminant des syndicats dans ce dossier, elle rappelle également que c'est à l'Université que les difficultés avaient surgi, il y a 25 ans de cela. Elle remarque qu'un énorme travail a été effectué pour la réévaluation de fonction et que peu de personnes se sont déplacées pour l'Assemblée générale.

G. Nicoud mentionne le service du SEBIB dans lequel les bibliothécaires-coordonateurs ont été rangé « coordinateurs de centre de documentation », ils ne se reconnaissent pas dans cette dénomination.

Dans les hôpitaux, la procédure de réévaluation s'est déroulée plus ou moins vite selon l'établissement concerné.

Ville de Genève

G. Nicoud présente la situation depuis mai 2006 lorsque la Commission de réévaluation a décidé que les bibliothécaires de base ne seraient pas réévalués donc toujours classés dans la tranche 8-10. Une question se pose car les bibliothécaires de base n'ont qu'une classe de différence avec les AID.

Le GREF a envoyé une lettre à M. Manuel Tornare⁴ en novembre 2006.

Michèle Bayard (GREF) a envoyé un courriel aux 8 chefs des partis du Conseil municipal.

MM. Olivier Veyrat⁵, Boris Drahusak⁶ et Bertrand Gaehwiler⁷ ont rencontré des membres du GREF, M. Bayard, P. Boillat et G. Nicoud en avril 2007, ces derniers reçu peu d'informations sur les critères utilisés pour la réévaluation.

P. Boillat a envoyé une lettre à Mme Sandrine Salerno⁸ et Rémy Pagani⁹ en juin 2007.

Le Conseil administratif a renvoyé le dossier à la Commission plénière d'évaluation de fonction en juillet 2007.

P. Boillat a été auditionné par la Commission plénière d'évaluation de fonction en janvier 2008.

P. Boillat a demandé des nouvelles de la réévaluation auprès de M. Bertrand Gaehwiler en mars 2008.

Une décision est attendue pour la fin du mois d'avril 2008, décision qui devra être validée par le Conseil administratif au milieu du mois de mai.

G. Nicoud remercie les membres du GREF pour leur travail et précise qu'il faut persévérer dans ce dossier qui a démarré en 2002. Elle regrette pourtant que les membres de l'AGBD ne montrent pas plus de reconnaissance et déplore leur manque de réaction.

P. Boillat cite les membres du GREF et les remercie pour leurs efforts.

⁴ Conseiller administratif de la Ville de Genève.

⁵ Chef du Service des ressources humaines de la Ville de Genève.

⁶ Co-directeur du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève.

⁷ Conseiller en organisation au Service des ressources humaines de la Ville de Genève.

⁸ Conseillère administrative de la Ville de Genève.

⁹ Conseiller administratif de la Ville de Genève.

6 Elections au comité

P. Boillat remercie les membres du comité pour le travail effectué. Jean-Blaise Claivaz et Elisabeth Bernardi arrivent en fin de mandat. Elisabeth étant absente, elle sera remerciée plus tard. P. Boillat remet à J.-B. Claivaz un cadeau en témoignage de son activité de trésorier et de webmaster.

Isabelle Plan a démissionné du comité car elle ne travaille et n'habite plus à Genève.

Anita Matteazzi est réélue pour un troisième et dernier mandat.

Daniel Jaccaz sera retraité en juillet 2008 mais il est éligible selon les statuts ; il est également réélu pour un deuxième mandat.

P. Boillat est réélu à la présidence pour un deuxième mandat.

P. Boillat présente les candidats au comité :

Chantal Galarotti, bibliothécaire à la Faculté des sciences.

Marie-Aude Python-Curtet, adjointe scientifique aux Bibliothèques municipales de la Ville de Genève.

Dimitri Donzé, bibliothécaire à la Faculté de droit.

Les 3 sont élus par acclamation de l'Assemblée.

7 Proposition d'une modification des statuts : adhésion des apprentis-e-s et étudiant-e-s I + D

P. Boillat explique que l'AGBD n'accepte que les diplômés et les membres honoraires. Il est gêné de présenter l'association aux étudiants sans pouvoir les y accueillir. Il estime que les étudiants en formation sont concernés par leur futur métier puisqu'il l'on choisi. Ils ont de l'énergie à donner et des projets pour l'avenir. S'ils avaient déjà une carte de membre, ils la garderaient une fois leur diplôme obtenu. L'AGBD est la dernière association en Suisse romande qui n'accepte pas des étudiants.

P. Boillat lit la proposition.

A. Jacquesson demande quels étudiants seront admis, de quelle école viendront-ils.

P. Boillat répond qu'une condition complémentaire est celle d'habiter ou d'étudier à Genève.

M. Duparc précise que l'AGBD a été créée à une époque où beaucoup de personnes travaillaient dans les bibliothèques sans formation particulière, c'est pour cela que le diplôme avait été exigé.

Elle se demande si les membres en formation deviendront membres à part entière dès l'obtention de leur diplôme.

P. Boillat répond positivement, un pointage sera fait pour repérer les étudiants qui ne finissent pas leurs études, ils seront éliminés du fichier.

M. Gorin fait remarquer que certaines formations donnent accès à un titre qui n'est pas reconnu par l'AGBD, c'est le cas des cours donnés à Fribourg.

E. Monnier suggère la modification suivante dans le nouveau paragraphe de l'alinéa 5 :

« Les personnes en formation en information documentaire **menant aux titres mentionnés ci-dessus** peuvent adhérer à l'Association... »

P. Boillat lit l'alinéa 6.

M. Gorin explique que la carte d'apprenti ou d'étudiant ne mentionne pas toujours le lieu de formation, il est décidé de modifier le paragraphe de l'alinéa 6 :

«... accompagnées d'une copie d'un justificatif pour les Membres en formation... »

P. Boillat pose la question de l'éligibilité des membres en formation au comité de l'AGBD. L'Assemblée est plutôt opposée. E. Monnier suggère que par analogie avec les membres retraités qui ne sont pas éligibles, les membres en formation ne soient pas élus au comité. L'Assemblée approuve cette décision.

8 Divers et propositions individuelles

E. Monnier demande à l'Assemblée de remercier les bibliothèques et leurs responsables qui accueillent les membres du comité de Hors-Texte, il s'agit des bibliothèques de la FAPSE, CMU, SES et le dépôt du Seujet.

La séance est levée à 22 heures.